



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## vaccinations

Question écrite n° 80437

### Texte de la question

Avec 86 % des enfants vaccinés en 2003 contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR), la France n'est pas près d'éradiquer ces maladies. Face à cette situation préoccupante, l'assurance maladie lance une nouvelle campagne d'incitation. L'objectif est d'élever le taux de vaccination à 95 %. C'est le seuil fixé par l'OMS pour éliminer ces maladies, et que la France n'a toujours pas atteint. Ceci est d'autant plus surprenant que le vaccin est pourtant pris en charge à 100 % pour les moins de treize ans. Enfin, chacun sait que, plus ces maladies sont contractées tardivement, plus elles sont dangereuses. Il est donc vivement conseillé de faire vacciner les enfants le plus tôt possible, dès l'âge d'un an. Et dès le neuvième mois si l'enfant doit être placé en collectivité : crèche, assistante maternelle, etc. Toutefois, malgré la campagne de sensibilisation qu'envisage l'assurance maladie, tout laisse à penser que la France n'arrivera pas à atteindre le seuil fixé par l'OMS. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande donc à M. le ministre de la santé et des solidarités s'il entend rendre rapidement et tout simplement obligatoire en France avant l'âge d'un an la vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole pour tous les enfants.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80437

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 2005, page 11460